



Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service public de  
l'eau potable

Exercice 2021



*Renouvellement pompe de forage à NOYANT*

Ce document concerne l'ensemble du territoire de la  
Communauté de Communes Baugeois-Vallée

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

## **Table des matières**

0. Préambule .....	3
1. Caractérisation technique du service .....	4
1.1. Présentation du territoire desservi .....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) .....	5
1.4. Nombre d'abonnés .....	5
1.5. Eaux brutes .....	6
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2. Achats d'eaux brutes .....	7
1.6. Eaux traitées .....	7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	7
1.6.2. Production .....	7
1.6.3. Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice .....	9
1.6.5. Autres volumes .....	9
<b>1.6.6. Volume consommé autorisé</b> .....	<b>9</b>
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1. Modalités de tarification .....	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0) .....	12
3. Indicateurs de performance .....	14
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	14
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	15
3.3. Indicateurs de performance du réseau .....	16
<b>3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	<b>16</b>
<b>3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	<b>17</b>
<b>3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	<b>17</b>
<b>3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	<b>18</b>
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
4. Financement des investissements .....	19
4.1. Branchements en plomb .....	19
4.2. Montants financiers .....	19
4.3. État de la dette du service .....	19
4.4. Amortissements .....	19
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	20
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	22
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	22
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

## **0.Préambule**

A la création de la communauté de communes Baugeois Vallée en 2017, la compétence eau potable était gérée différemment selon les territoires : en régie, en prestation de service ou en délégation de service public.

La décision de retenir la prestation de service pour la totalité du territoire a été prise en 2019 et mise en œuvre progressivement en 2020 avec une situation harmonisée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'année 2021 est donc la première année de fonctionnement selon ces nouvelles modalités.

C'est l'objet de ce rapport unique rédigé à partir des données du service et du rapport annuel fourni par notre prestataire VEOLIA.

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : CCBV
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, La Ménittré, La Pellerine, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Noyant-Villages
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 4 juillet 2019  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Prestation de service**

---

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **1<sup>er</sup> juillet 2020**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2029**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **2 avenants**
  - ✓ 24 juillet 2020 (N°1) : planning déploiement base de données clients et prix nouveaux BPU AEP
  - ✓ 22 mars 2021 (N°2) : modalités facturation prestations sous-traitants et prix nouveaux BPU AEP

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **36 018** habitants au 31/12/2021.

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **16 968** abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

<b>Commune</b>	<b>Nombre total d'abonnés au 31/12/2021</b>
Baugé-en-Anjou	5858
Beaufort-en-Anjou	3221
La Ménitrie	965
La Pellerine	96
Les Bois d'Anjou	1184
Mazé-Milon	2440
Noyant-Villages	3204
<b>Total</b>	<b>16 968</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12,51** abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,12** habitants/abonné au 31/12/2021.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **96,69** m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021.

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **2 292 344 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2021 (2 389 140 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Mazé - Grande Ouche F4	Souterraine	50 m3/h	187 605	134 999	-28%
Beaufort - Clos Bertin F1	Souterraine	50 m3/h	55 463	59 598	7,5%
Beaufort - Clos Bertin F2	Souterraine	50 m3/h	81 202	77 492	-4,6%
Beaufort - Petit Jusson	Souterraine	50 m3/h	191 693	156 498	-18,4%
Mazé - Les Chaintres F8	Souterraine	50 m3/h	149 669	170 149	13,7%
Mazé - Les Gains F6	Souterraine	40 m3/h	144 175	153 498	6,5%
Mazé - canton de Conglands F7	Souterraine	50 m3/h	206 501	222 091	7,6%
Mazé - Les Gains F5	Souterraine	50 m3/h	225 215	252 912	12,3%
Baugé - Les Hautes Roches F3	Souterraine	73 m3/h	172 055	162 561	-5,5%
Beaufort - les Pièces du Bois	Souterraine	50 m3/h	233 543	214 411	-8,2%
Noyant - Bouton	Souterraine	60 m3/h	254 947	242 641	-4,8%
Genneteil - L'Aurière	Souterraine	60 m3/h	103 376	115 195	11,4%
Baugé - Les Hautes Roches P2	Souterraine	100 m3/h	167 256	140 552	-16%
Baugé - Les Hautes Roches P1	Souterraine	73 m3/h	153 451	104 549	-31,9%
Parçay - les Moulins P1	Souterraine	20 m3/h	31 603	16 134	-49%
Parçay - les Moulins P2	Souterraine	30 m3/h	31 386	69 064	120%
<b>Total</b>			2 389 140	2 292 344	<b>-4%</b>

**Commentaires** : Afin de préserver le forage de NOYANT dont la productivité s'avère parfois insuffisante en période estivale, une augmentation des prélèvements au niveau des forages de PARCAY LES PINS a été réalisée le temps d'entreprendre les travaux du nouveau forage définitif dans le Cénomani (nappe plus profonde) prévus en 2023.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

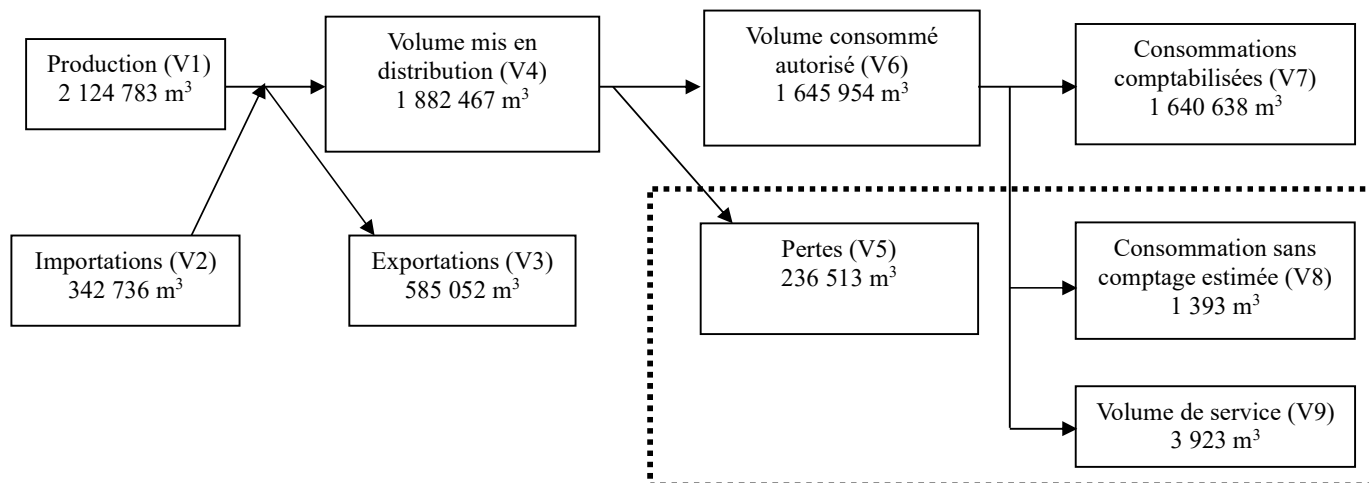
## 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production



Le service a 6 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Seillandières (Beaufort en Vallée)	Décarbonatation à la soude
Conglands (Mazé)	Décarbonatation à la soude
Les Hautes Roches (Pontigné)	Décarbonatation à la soude
Bouton (Noyant)	Décarbonatation à la chaux
L'Aurière (Genneteil)	Décarbonatation à la chaux
Les Moulins (Parçay les Pins)	Déferrisation-filtration-adoucissement

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Station de traitement	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Seillandières (Beaufort en Vallée)	530 113	474 836	-10,4%	100
Conglands (Mazé)	870 117	888 710	2,1%	100
Les Hautes Roches (Pontigné)	408 959	379 452	-7,2%	80
Bouton (Noyant)	185 275	183 668	-0,9%	80
L'Aurière (Genneteil)	100 297	111 813	11,5%	80
Les Moulins (Parçay les Pins)	63 713	86 303	35,6%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 158 474</b>	<b>2 124 782</b>	<b>-1,6%</b>	<b>92,83</b>

### **Commentaires :**

La production au niveau de la station de PARCAY LES PINS a été augmentée pour soulager celle de la station de NOYANT.

Concernant l'indice de protection de la ressource, détaillé à la page 18, il est de :

- 100% pour les captages de BEAUFORT et MAZE de par la réalisation des travaux de mise aux normes chez les particuliers situés dans les périmètres de protection rapprochés relatifs aux cuves à fuel, têtes de puits et assainissements non collectif
- 80% pour les autres captages.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Commentaires
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : 3 comptages pour Nord Baugeois	216 990	Achat d'eau <b>permanent</b>
<u>Angers Loire Métropole</u> : pour La Ménitré	114 231	Achat d'eau <b>permanent</b>
<u>Saumur Val de Loire</u> : pour Parçay les Pins et La Ménitré	396	Achat d'eau de secours
<u>CC Touraine Ouest Val de Loire</u> : pour Broc et Meigné le Vicomte	8 938	Achat d'eau de secours ( <u>en période estivale</u> )
<u>SIAEP Chenu</u> : pour Ecart de Broc	2 181	Achat d'eau <b>permanent</b>
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>342 736</b>	



#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Commentaires
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 640 638	
Abonnés non domestiques	—	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>1 640 638</b>	
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : 6 comptages pour Cornillé les Caves et Cheviré le Rouge	393 408	Vente d'eau permanente
<u>Angers Loire Métropole</u> : 2 comptages pour réservoir de Bauné et écart de Corné	85 845	Vente d'eau permanente
<u>Saumur Val de Loire</u> : 6 comptages pour Jumelles, La Lande Chasles, Mouliherne et écarts les Rosiers	104 252	Vente d'eau permanente
<u>CC Touraine Ouest Val de Loire</u> : pour écarts Route de Rillé	1216	Vente d'eau permanente
<u>SIAEP Luché Pringé</u> : pour Savigné sous le Lude	331	Vente d'eau permanente
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>585 052</b>	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an
<b>Volume consommation sans comptage (V<sub>8</sub>)</b>	<b>1 393</b>
<b>Volume de service (V<sub>9</sub>)</b>	<b>3 923</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an
<b>Volume consommé autorisé (V<sub>6</sub>)</b>	<b>1 645 954</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 356** kilomètres au 31/12/2021.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

**Pour Beaufort en Anjou, Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Cuon, Bocé, Chartrené, Le Guédeniau, Baugé, Pontigné, St Martin d'Arcé, Le Vieil Baugé (soit pour 68,4% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,16 €/m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,055 €/m <sup>3</sup>	0,055 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>

**Pour Novant-Villages (sauf Breil et Parçay les Pins) et La Pellerine (soit pour 13% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	74 €	71 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>	1,15 €/m <sup>3</sup>

**Pour Vaulandry, Clefs, St Quentin, Cheviré, Montpollin, Echemiré et Fougeré (soit pour 10,9% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	92 €	78 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,45 €/m <sup>3</sup>	1,45 €/m <sup>3</sup>

**Pour La Ménitré (soit pour 5,5% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	71 €	71 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>

**Pour Breil et Parçay les Pins (soit pour 2,2% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	78 €	78 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

**Pour Beaufort en Anjou, Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Cuon, Bocé, Chartrené, Le Guédeniau, Baugé, Pontigné, St Martin d'Arcé, Le Vieil Baugé (soit pour 68,4% de la consommation totale des abonnés)**

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	50	50	0%
Part proportionnelle	139,20	150,00	7,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	189,20	200,00	5,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,60	6,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	12,75	13,34	4,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,35	55,94	0%
<b>Total</b>	<b>244,55</b>	<b>255,94</b>	<b>4,7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,04</b>	<b>2,13</b>	<b>4,4%</b>

**Et pour les autres secteurs :**

	Prix au 01/01/2021 en € TTC/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022 en € TTC/m <sup>3</sup>
<b>Noyant-Villages (sauf Breil et Parçay les Pins) et La Pellerine</b>	<b>2,13</b>	<b>2,21</b>
<b>Vaulandry, Clefs, St Quentin, Cheviré, Montpollin, Echemiré et Fougeré</b>	<b>2,71</b>	<b>2,59</b>
<b>La Ménitric</b>	<b>2,48</b>	<b>2,48</b>
<b>Breil et Parçay les Pins</b>	<b>2,38</b>	<b>2,38</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 1 640 638 m<sup>3</sup>/an (hors vente en gros).



**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2021 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	2 708 492
<i>dont abonnements</i>	757 726
Recette de vente d'eau en gros	286 376
Total recettes de vente d'eau	<b>2 994 868</b>
Recettes liées aux travaux	141 114
Autres recettes (préciser)	100 651
Total autres recettes	<b>241 765</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 236 633</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	122	0
Paramètres physico-chimiques	178	11

La non-conformité constatée en 2021 sur 11 prélèvements concerne des dépassements de la teneur limite de qualité sur des produits de dégradation de pesticides (ESA métolachlore) au niveau de l'usine de PONTIGNE. Cette limite est fixée à 0.1 µg/L par molécule. L'ARS précise que cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite sanitaire de consommation fixée à 510 µg/L pour l'ESA métolachlore.

Une nouvelle station avec une filière de traitement adaptée permettant d'éliminer les pesticides est en cours de réflexion.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,8%

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	87%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Commentaire
Rendement du réseau	90,4 %	Supérieur au rendement contractuel 2021 (84%)
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,51	
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,1%	



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,5** m<sup>3</sup>/j/km.



### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **0,5** m<sup>3</sup>/j/km.

**Commentaires** : cette valeur est inférieure à la valeur contractuelle 2021 (0,58).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,68	9,67	10,36	11,4	0,75

Au cours des 5 dernières années, 33,86 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années est de **0,5%**.



### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource, en intégrant les volumes achetés, est **91,1%**.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	Néant	Néant

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2021
Montants financiers € HT des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	1 070 907 €

**Ce montant correspond au montant des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes dont :**

- Le renouvellement de réseau dans le bourg de CHEVIRE : 168 000 € HT
- Le renouvellement du réseau de la « Rue du Pau Brûlé » à BAUGE : 91 712 € HT
- Le renouvellement du réseau de « l'Avenue Chandelais » à BAUGE : 217 616 € HT
- La desserte de la 2<sup>ème</sup> tranche de la ZAC Clos de Villiers à FONTAINE GUERIN : 18 285 € HT
- Le bouclage de la Route du Lude à BAUGE : 23 558 € HT
- Le bouclage avec le réseau de Pontigné au niveau de « Sainfoin » à ST MARTIN D'ARCE : 12 255 € HT
- Le bouclage avec le réseau de Parçay les Pins au niveau des « Hardonnières » à NOYANT : 87 820 € HT
- Le basculement de l'antenne « Route de Breil » sur le réseau de LA MENITRE : 11 526 € HT
- L'extension « Les Marais Elines » à LA MENITRE : 16 333 € HT
- Le solde des travaux suivants :
  - ✓ renouvellement du réseau de la rue Grimoux à BEAUFORT : 60 000 € HT
  - ✓ desserte du lotissement « Pièce du Bois » à MAZE : 31 000 € HT
  - ✓ desserte de la ZAC de la Salamandre à LASSE : 31 000 € HT

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	606 652	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	25 187
	en intérêts	34 860

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 775 858 €.

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2022 en € HT
Part investissements dans le marché exploitation eau potable	220 000 €
Création forage de reconnaissance captage eau potable dans Cénomaniens à NOYANT	150 000 €
Renouvellement conduite de refoulement entre l'usine et le réservoir de PARCAY LES PINS	200 000 €
Renouvellement partiel conduite refoulement-distribution La Planche à MAZE	80 000 €
Renouvellement réseaux secteur Boulevard des Ecoles à NOYANT	592 000 €
Création d'un poste acide à l'usine de GENNETEIL	24 000 €
Travaux étanchéité tour aération usine des Seillandières à BEAUFORT	30 000 €
Travaux de sécurité au niveau des installations (échelles, crinolines, portes, trappes, barreaux)	35 000 €
Renouvellement des passerelles des 2 décanteurs de l'usine Conglants à MAZE	50 000 €

#### **Elaboration du schéma directeur Eau Potable :**

La réflexion sur le schéma directeur eau potable a débuté en 2020 et s'est poursuivie en 2021.

Les principaux objectifs sont de préserver et protéger les ressources, de garantir des solutions durables pour l'alimentation en eau potable et de garantir une cohérence entre le développement urbain et économique du territoire et la capacité des équipements en eau potable.

Cette étude a permis de valider en avril 2022 un Plan Pluriannuel d'Investissements réparti sur 2 périodes et dont les principaux éléments sont :

- **2022-2030 : Travaux structurants et urgents**
  - ✓ Nouveau forage dans la nappe du Cénomaniens à NOYANT, pour remplacer le forage actuel déficient
  - ✓ Nouvelle usine de traitement à PONTIGNE, avec filière d'élimination des pesticides
  - ✓ Sécurisation de la nouvelle usine de PONTIGNE à partir du réseau de LASSE
- **2031-2040 : Travaux moins prioritaires**
  - ✓ Remplacement de la sphère de GENNETEIL
  - ✓ Etanchéité des réservoirs

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, 26 632 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,01 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 018
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]-secteur VALLEE-BAUGEOIS	2,13
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	91,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,01